



# **OPÉRATION DE DÉTECTIONS U13F/U14F/U15F**

(Joueuses nées en 2010/2011/2012)

## Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

## **Convocation:**

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueuses figurant dans la liste ci-jointe sont convoquées

## MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 (rdv 14h15 séance de 14h30 fin à 16H)

Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

## Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☐ Fabien Mercadal (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

## TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 - Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

#### Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

EFFECTIF U13F 2012			
NOM	PRENOM	CLUB	
PERFILOVA	SOFI	VIVO 04	
FANIT	LINA	GAP	
CARMONA	LOLA	USMD	
ROUIT	CLEMENCE	SISTERON	
MOREIRA	KATALINA	SISTERON	
BELISSAIRE	MALYA	DAUPHIN	
BELHIA	KALISSA	GAP	
TOURE	MELINE	VIVO 04	

EFFECTIF U15F 2010			
NOM	PRENOM	CLUB	
LUCIEN	LOUANA	GAP	
MUNOZ	CASSANDRA	SISTERON	
HARAND	LEA	VIVO 04	
FINE	LOUANE	SCES	
BENEDETTI	LALIE	SCES	
GAZZOLA	LINA	SCES	
SABOT	CHARLOTTE	SCES	
RENNA	LEA	GAP	

EFFECTIF U14F 2011			
NOM	PRENOM	CLUB	
BERTRAND	STECY	LARAGNE	
BERTRAND	EMY	LARAGNE	
SEBBAR	JASMINE	LARAGNE	
BOUTILLIER	ANGELINA	VIVO 04	
PARET	EMMA	SISTERON	
СНІСО	CHIARA	SCES	
CAMPAGNA	MELANIE	MALIJAI	
UNICAMENTI	ALYCIA	ASVG	
LEBRETON	LINA	USMD	